

Ouverture de la séance du 24 ventôse (14 mars 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 24 ventôse (14 mars 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 449;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30988_t1_0449_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Séance du 24 Ventôse An II

(Vendredi 14 mars 1794)

Présidence de RÜHL

Rühl, président, occupe le fauteuil.
Un membre rend compte des lettres, adresses
et pétitions suivantes :

1

Les citoyens Caresme, peintre, et Tassaert graveur, exposent que, le 13 de ce mois, ils ont offert à la Convention un dessin des derniers momens du martyr Chalier dans sa prison. Ce dessin étoit accompagné d'une pétition dont la Convention ordonna la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'instruction publique.

Le dessin y est parvenu, mais la pétition se trouve égarée: ils en envoient le duplicata, et demandent qu'elle soit remise au comité désigné le plutôt possible.

Renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Paris, 24 vent. II] (2).

« Représentans du peuple,

Nous offrîmes à la Convention le 13 du courant un dessin des derniers momens du martyr Chalier dans sa prison. Ce dessin étoit accompagné d'une pétition que l'assemblée entendit avec intérêt. Elle décréta la mention honorable de notre offre et renvoya le tout au comité d'instruction publique. Nous nous y sommes depuis transporté, le dessin y étoit et les membres composant le dit comité nous dirent qu'ils attendoient notre pétition. D'après toutes les recherches faites au comité des procès-verbaux et ailleurs il appert que notre pétition s'est trouvée égarée. Nous vous en envoyons le duplicata en vous priant, citoyens représentans de le faire parvenir le plutôt possible au Comité d'Instruction publique que vous avez déjà chargé par un décret de faire un rapport sur notre demande.

Nous sommes avec respect, vos concitoyens. »

CARESME, TASSAERT.

2

La société populaire de Vierzon, département du Cher, somme la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix. « La paix, dit-elle : oui, représentans, nous la désirons; mais quand nous pourrons l'espérer durable; quand nous aurons prouvé à l'univers que nous sommes maîtres de la lui accorder, et faits pour lui donner l'exemple; quand nous aurons contraint les peuples aveuglés à chasser leurs tyrans, ou du moins les tyrans à fléchir devant la majesté d'un peuple libre; quand enfin la révolution sera entièrement consolidée dans l'intérieur, le fanatisme abattu, la raison triomphante, l'égalité profondément connue et sincèrement chérie : jusquelà, point de paix, point de trêve. Il vaut mieux s'ensevelir sous la liberté, que de s'avilir. Nous préférons une guerre à outrance, et toutes les privations qu'elle entraîne, à une paix flétrissante, la mort à l'esclavage

Elle envoie, pour les défenseurs de la patrie, 180 chemises, 258 paires de bas, un habit, une paire de guêtres, 3 paires de souliers, deux draps, quatre aunes de toile; et, pour les hôpitaux, du linge et 35 livres de charpie.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

3

La société populaire de Plancy félicite la Convention sur le grand caractère qu'elle a constamment développé, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les monstres, qui dévorent les peuples, soient détruits. Elle fait passer l'argenterie de son église, montant à 20 marcs 2 onces 3 gros; plus, 71 livres de cuivre. Elle annonce que cette commune a donné, pour les défenseurs de la patrie, 21 paires de souliers, 41 paires de bas, 50 chemises, 15 draps, 4 couvertures de laine, et des cravates.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIII, 300-301. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t) et 25 vent. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n^o 574; M.U., XXXVII, 395 (Ivernon au lieu de Vierzon).

(2) P.V., XXXIII, 301. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t) et 28 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1197.

(1) P.V., XXXIII, 300.

(2) F¹⁷ A 1009^B, pl. 4. p. 2174.